



COMPTE-RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR DU 16/09/2022.
Club-House du Club de Changé à 20h00.

<u>COMITÉ DIRECTEUR</u>		
Présents		
BRANGIER Bernard	Club de Changé	Président CD
HERVÉ Florian	Club de Laval	Vice-Président CD
COLIN Alain	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier CD
BERNARD-DROUET Patrick	Secrétaire Club de Mayenne	Secrétaire CD
BENOIST Eric	Club de Changé	Secrétaire-Adjoint CD
GENIN Frédéric	Club de Changé	Membre
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Membre
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Membre
SAUVAGE Anthony	Club de Changé	Membre

<u>PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS</u>		
BEAUCLAIR Thomas	Président Club d'Evron	Absent
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	Présente
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	Présent
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Présent
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	Absent (excusé)
GUILMARD Elisabeth	Présidente Club du Horps	Absente
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Présent
MARSOLLIER Sylvain	Président Club de Château-Gontier	Absent (excusé)
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	Présente

L'ensemble du Comité Directeur étant présent, la séance débute à 20h15.

En préambule à cette réunion, Bernard BRANGIER annonce que Thomas BEAUCLAIR, Président du Club d'Evron, arrête et doit normalement être remplacé par Sébastien GESBERT qui revient aux affaires.

ORDRE DU JOUR

1° - BONS D'ACHAT POUR PODIUMS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Lors de la dernière réunion du Comité directeur en date du 13 mai 2022, une question concernant d'éventuelles récompenses attribuées par le CD 53 aux archers faisant des podiums aux différents Championnats de France avait été posée par Marie-Pierre COLIN. Bernard BRANGIER devait se renseigner sur les pratiques du Comité régional à ce sujet.

Le Comité régional accorde 50 € pour une médaille d'or, 40 € pour une d'argent et 30 € pour une de bronze. Le CD 53 décide d'attribuer les mêmes montants, mais en bons d'achat dans une archerie dès lors que les podiums 2022 sont mineurs (Benjamin GESLOT et Yann LECHAT du Club d'Evron).

Bernard BRANGIER doit prendre l'attache de Sébastien GESBERT quant au choix de l'archerie ainsi que pour l'invitation des ces deux jeunes à la prochaine Assemblée générale du CD 53 fixée au 21 octobre prochain.

2° - SUBVENTION DÉPARTEMENTALE.

La subvention demandée par le CD 53 au Conseil Général était de 2 000 €. Finalement le CD 53 obtient **1 830 €** en date du 4 juillet 2022.

3° - SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT (A.N.S).

La subvention demandée par le CD 53 à l'A.N.S. était de 2 316 € (1 536 € pour la formation des jeunes et 780 € pour les féminines). Finalement le CD 53 obtient **1 500 €** dont la répartition n'est pas connue à ce jour.

4° - FORMATIONS.

Les formations organisées jusqu'à présent sont fortement appréciées par les stagiaires.

Pour ce qui est des prochaines dates de formation en salle, le calendrier établi avec Franck CADORET est adopté ainsi que le lieu des stages qui continuent à se dérouler dans la salle du Club de Changé à raison de deux séances de 3h30 par date (matin et après-midi).

Cependant, dès lors que Franck CADORET limite le nombre d'archers à 16 par séance, des ajustements vont être faits sur les inscriptions aux séances qui dépassent ce nombre (les 15/10 et 19/11/2022 après-midi). Les archers inscrits pour ces journées complètes se verront limités aux seuls matins et un archer prévu les après-midi se verra proposer les matins.

Par ailleurs, si d'autres formations étaient prévues à l'avenir, après arrêt du calendrier, pour éviter trop de modifications sur les inscriptions, il est décidé de prendre ces inscriptions date par date et non plus pour l'ensemble des dates et de mettre comme délai de rigueur pour les inscriptions une semaine avant la date de la séance. Les inscriptions pour la date suivante seront ouvertes dès le lendemain de la séance passée et ainsi de suite.

5° - BILAN DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TAE 2022.

Le Championnat départemental TAE organisé par le Club de Château-Gontier le **19 juin 2022** a réuni 41 archers. Malgré l'affluence assez faible pour un départemental, celui-ci a été une réussite aux dires des organisateurs.

6° - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TAE 2023.

La question est posée de savoir si un Club est intéressé pour organiser le **Championnat départemental TAE 2023**. Après un rapide tour de table, dans l'immédiat, pas de Club intéressé. La réflexion est lancée pour savoir si on ne pourrait pas proposer l'organisation de ce Championnat à un Club qui organise un tournoi extérieur, dès lors que ce tournoi est organisé avant le Championnat régional TAE. Bernard BRANGIER doit se renseigner sur la date et le lieu de ce Championnat régional.

7° - ORGANISATION DES CONCOURS DÉBUTANTS.

La question est posée sur le fait d'aligner les modalités des tournois débutants qui se déroulent actuellement à 15 mètres sur blasons de tailles différentes selon les niveaux (de 122 à 40 cm) avec ce qui se fait au niveau national, c'est à dire à des distances de 10 à 30 mètres sur le même blason de 80 cm. Cela permettrait aux débutants d'obtenir jusqu'à la flèche jaune alors qu'à l'heure actuelle, ils ne peuvent obtenir que jusqu'à la flèche rouge ; la flèche jaune ne s'obtenant qu'en Club.

Par ailleurs, les salles qui accueillent les tournois débutants ne permettent que rarement d'installer des cibles à 30 mètres, sauf à tirer éventuellement dans le sens de la longueur ; ce qui limite le nombre de cibles et donc le nombre d'archers. Les tirs de 10 à 30 mètres pourraient être éventuellement mis en place à l'extérieur mais, le nombre de flèches à tirer ainsi que le nombre de points à obtenir sont différents de ceux à obtenir en salle. Dans ces conditions, quid de l'obtention des flèches de progression sur une saison avec des distances et des blasons différents ?

Réflexion faite, il est décidé le statu quo pour l'organisation des prochains tournois débutants.

8° - LABELLISATION DES CLUBS.

Les demandes de labellisation par les Clubs intéressés devront être faites avant le **31 octobre 2022**. Dans l'immédiat, deux Clubs devraient déposer une demande : Meslay-du-Maine de manière sûre et Laval qui est encore en période de réflexion. Par ailleurs, il est demandé au Club de Laval, s'il candidate, de présenter son propre projet et bilan et non celui de l'USL omnisports.

9° - LISTE DES AIDES ACCORDÉES PAR LE CD 53.

A l'heure actuelle, le CD 53 apporte les aides suivantes :

- formation, déplacements et tenues des arbitres ;
- formation et déplacements des entraîneurs ;
- blasons pour les championnats départementaux ;

Dans le futur, le CD 53 décide d'accorder l'aide suivante :

- bons d'achat pour les podiums aux Championnats de France (**cf. 1° ci-avant**).

Par ailleurs, le CD va aussi participer à l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité régional qui aura lieu le **5 novembre 2022** à Meslay-du-Maine. Il est demandé au Club de Meslay de chiffrer le montant qui pourrait être pris en charge par le CD 53 et de fournir un projet chiffré.

10° - ORGANISATION TROPHÉES DES MIXTES.

Florian HERVÉ souhaiterait que soit organisé le Trophée départemental des mixtes 2022/2023 qui n'a pu être organisé en 2020 et 2021 suite à la Covid 19.

Rappel des principes :

- les équipes mixtes sont constituées de deux archers (1 femme et 1 homme), pas forcément du même Club, pratiquant la même arme mais classés en deux catégories (débutants et confirmés) ;
- le tournoi se déroule sous forme de duels, une fois en salle et une fois à l'extérieur sans obligation d'organisation par le même Club ;
- le Tournoi doit être déclaré à la FFTA par le CD 53.

Dans l'immédiat, le Club de Laval serait intéressé par l'organisation de la manche en salle. Réflexion en cours et date à trouver.

11° - PROJET D'ÉTUDE ORGANISATION CHAMPIONNAT DE FRANCE CAMPAGNE.

Florian HERVÉ évoque la possibilité d'organisation par le CD 53 d'un Championnat de France de tir en campagne.

Cette organisation pourrait se faire avec la mutualisation des moyens matériels et humains des Clubs du département et une demande de subvention par le CD 53.

Ce Championnat se déroule souvent la première semaine d'août et regroupe toutes les catégories d'archers. Il demande des moyens humains importants chiffrés à une quarantaine de bénévoles pour la semaine sans compter les journées d'installation.

Par ailleurs, la tenue de ce Championnat suppose l'engagement de l'organisation pour 3 années consécutives. A titre d'exemple, le Championnat 2022 organisé par le CD 38 le sera aussi pour 2023 et 2024. La prochaine période ira donc de 2025 à 2027.

La réflexion du Comité directeur porte sur la date d'organisation, les moyens humains et le lieu. Début août, les bénévoles sont souvent en congé. Par ailleurs le CD 53 ne semble pas avoir suffisamment de bénévoles qui pourraient s'inscrire sur la durée et il resterait le problème de trouver un lieu d'accueil pour ce Championnat. A l'heure actuelle, seul le site d'Echologia pourrait convenir et peut-être celui d'Andouillé sous toute réserve de praticabilité.

Donc, dans l'état, rien n'est décidé. Il faudra sans doute remettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

12° - INFOS DIVERSES.

Le Club de Changé annonce qu'il annule son tournoi débutants du **10 décembre 2022** en raison, d'une part, de l'organisation de son tournoi Target le lendemain 11 décembre et, d'autre part, du fait qu'en décembre il y aurait eu trois tournois débutants les 3, 10 et 17 décembre.

Prochaine échéance du CD 53 : **Assemblée Générale Ordinaire** fixée au **vendredi 21 octobre 2022 à 18h30** au CREF de Laval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

A Changé le 23 septembre 2022.

Bernard BRANGIER Président du Comité départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité départemental
	